

**Je dois entrer prochainement au Canada pour valider mon Permis Vacances-Travail qui expire bientôt** : pour les personnes dont la lettre d'acceptation pour le point d'entrée (PDE) arrive à expiration **dans les 30 prochains jours**, les équipes d'Expérience Internationale Canada vous invitent à demander une extension de sa durée de validité en remplissant **le formulaire Web** et en sélectionnant "Expérience Internationale Canada" au niveau du type de demande. Si votre lettre d'expiration expire dans plus longtemps, suivez régulièrement les consignes des autorités canadiennes et attendez que la date limite soit de 30 jours ou moins pour contacter les autorités canadiennes et demander une extension de la durée de validité de la lettre d'introduction. Quand vous contactez les équipes d'EIC, nous vous recommandons :

- D'expliquer pourquoi vous n'avez pas pu partir avant la crise (engagement professionnels, personnels, besoin de faire des économies, contraintes personnelles, maladie...) et de préciser aussi pourquoi vous ne pouvez pas entrer prochainement au Canada (impossibilité de vous isoler pendant 14 jours, vous n'avez pas d'offre d'emploi, l'employeur qui devait vous embaucher a dû fermer temporairement son entreprise...).
- De demander clairement une extension de votre lettre d'introduction. Plutôt que de dire quelque chose comme "je ne sais pas quoi faire, ma LI va expirer et je ne peux pas partir", indiquez clairement qu'en raison de la crise du Covid-19 et des éventuelles autres raisons qui vous ont empêché de partir, vous demandez à ce que la durée de validité de votre lettre d'introduction soit étendue.

Dans la soirée du 20 avril 2020, un certain nombre de pvtistes ont indiqué avoir obtenu des lettres approuvant leur demande d'extension de 90 jours de leur lettre d'introduction. Cette nouvelle lettre devra être présentée en même temps que la lettre d'introduction et **les autres documents demandés à l'arrivée au Canada**.